

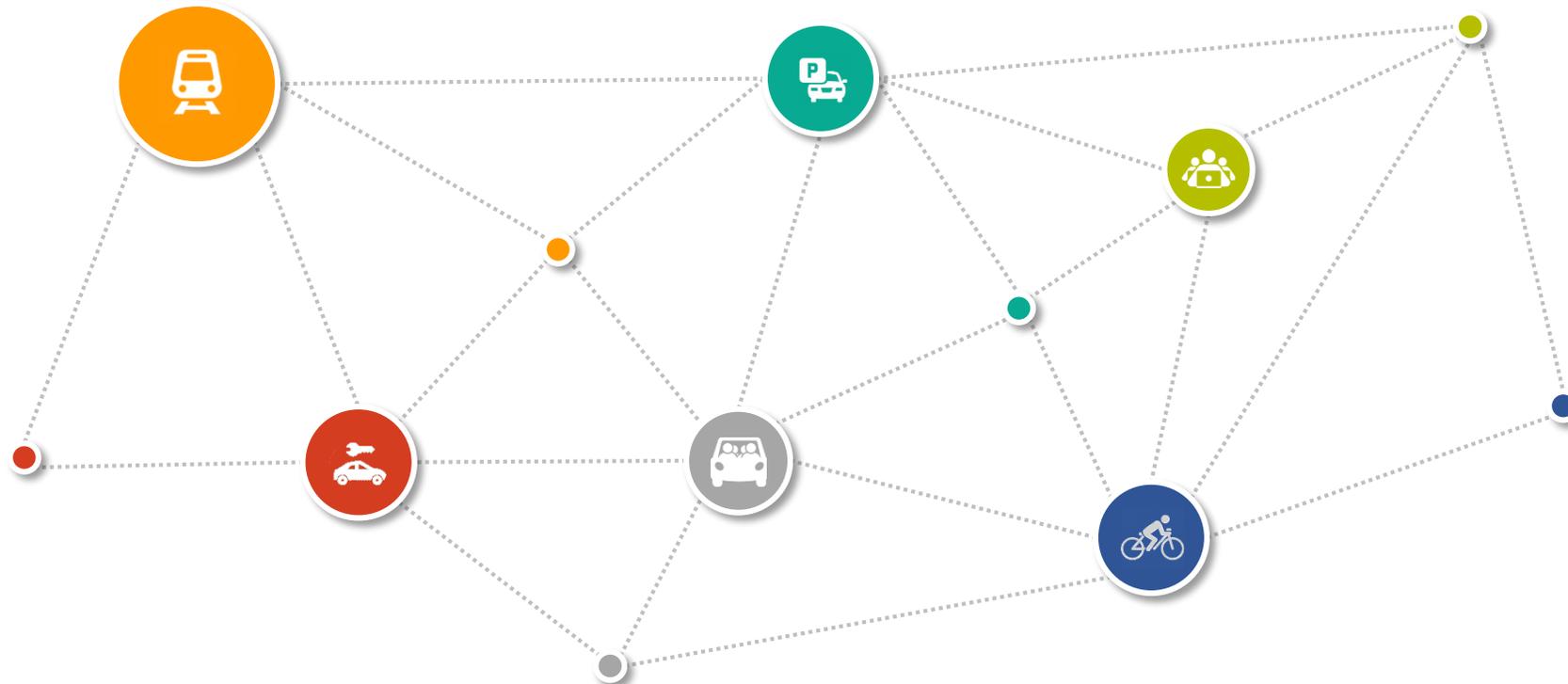


EM Services

EM Services, filiale de RATP Dev

Conseil opérationnel en transport et mobilité durable

« Optimiser et faciliter les mobilités au quotidien, aujourd'hui et demain »



Périmètre d'expertise

Recherche de site
d'optima
d'implantation



Analyses conditions de
trajet domicile-travail



Transport collectifs et
navette



Stationnement



Sécurité/Risques trajet



Plan de continuité



Sensibilisation et
communication



Flexibilisation des lieux
et temps de travail



Covoiturage
Autopartage



Audit et optimisation
de flotte automobile



Modes actifs



Mobilisation &
Formation



Accompagner les Entreprises, les Villes et les Territoires

15 années d'existence



10 collaborateurs

Nos secteurs d'intervention :

- | | |
|----------|----------------|
| Télécoms | Secteur public |
| Banques | Construction |
| Mutuelle | Presse |
| Energie | Transports |



Quelques Références



PRESTATION PLAN DE MOBILITE

Mettre en place des solutions concrètes et opérationnelles



Le Plan de Mobilité : l'enjeu réglementaire

{ Plans de mobilité : Que dit la loi ? } Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

Qui est concerné ?



Tous les établissements



Regroupant plus de 100 salariés sur un même site



Situés dans un Plan de Déplacements Urbains (PDU)

A réaliser pour le
**1^{er} janvier
2018**



Avec
qui ?



Les entreprises voisines, pour mutualiser la démarche



Un bureau d'étude conseil spécialisé, pour optimiser la démarche



Analyse de l'offre de transport et des déplacements des salariés



Programme d'actions, plan de financement et calendrier



Indicateurs de suivi et mise à jour

Que faut-il faire ?

Plus de
15 000 sites
regroupent plus de
100 salariés en
France

(Source : Insee 2014, Sirene, REE)



99 PDU, soit la
totalité des grandes et
moyennes agglos et
l'ensemble de
l'Île de France

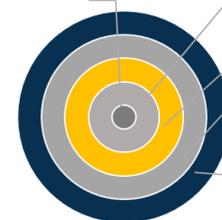
(source : CEREMA, janvier 2016)

Pourquoi ?

Optimiser l'efficacité des déplacements des salariés



Si l'entreprise ne réalise par son plan, l'ADEME ne lui apporte plus son soutien.



Diminuer les GES et les polluants

Réduire la congestion

Promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle (TC, vélo, covoiturage, autopartage)

Encourager l'organisation du télétravail et la flexibilité des horaires



Le Plan de Mobilité : un outil pour les employeurs

Un vaste champ d'application :

+15 000 sites

regroupant plus de 100 salariés en France

(Source : Insee 2014, Sirene, REE)



99 PDU en France

soit la totalité des grandes et moyennes agglomérations de France, et l'ensemble de l'Île de France

(source : CEREMA, janvier 2016)

Une obligation réglementaire... mais aussi un véritable outil au service du management de l'entreprise.

Bien appréhendé, il permet en effet de :



Réduire les coûts : Optimiser le poste transports et déplacements



Promouvoir la QVT :

Améliorer les déplacements des salariés et leur qualité de vie au travail



Etre un employeur exemplaire :

Renforcer l'image et la culture d'entreprise auprès des salariés, des IRP et du public

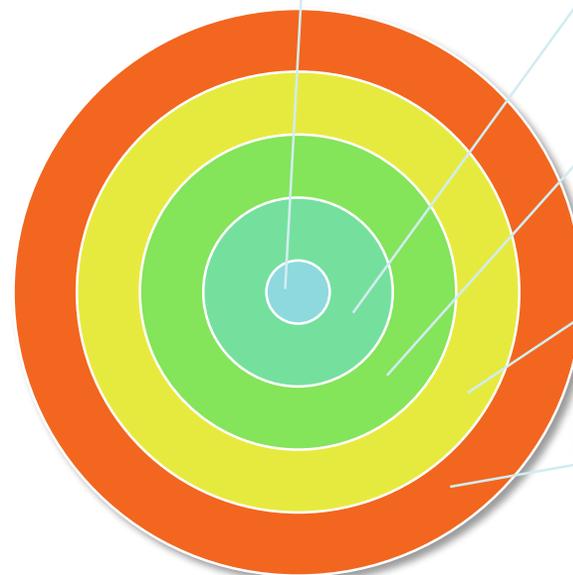


Réduire l'exposition au risque routier et améliorer la sécurité



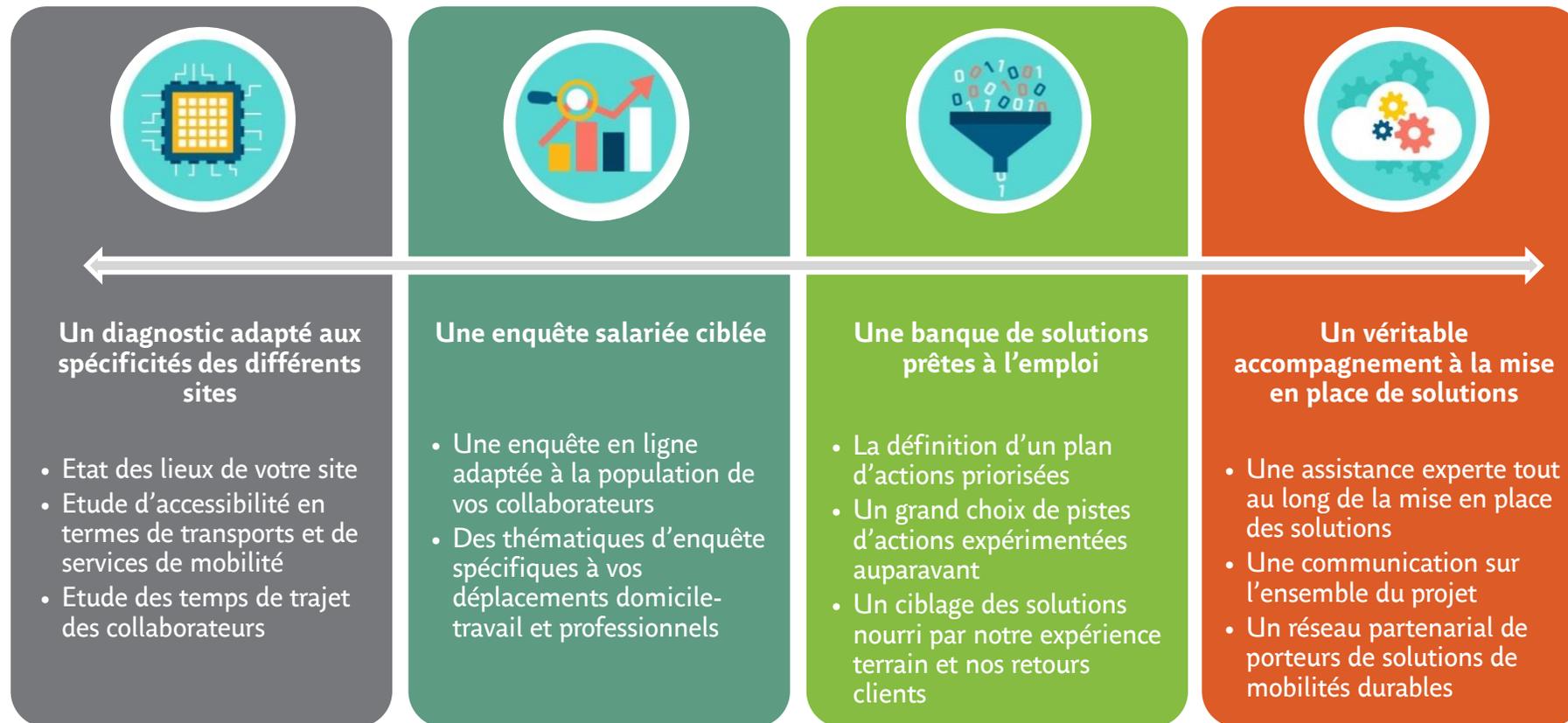
Etre éco-responsable :

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de CO2



Notre Offre Plan de Mobilité

EM Services a développé une méthodologie agile et tournée vers la **mise en place de solutions concrètes et opérationnelles adaptées** à chacun des sites. Notre connaissance des différents contextes urbains et ruraux constitue un atout dans la **compréhension des enjeux de mobilité des salariés**.



Vos contacts chez EM Services

Pauline JOUBERT • Responsable commerciale et développement
01 82 28 76 34 • 06 21 64 70 16 • pauline.joubert@ratpdev.com

Anne-France RIVIERE • Directrice
01 82 28 76 35 • 07 79 49 90 97 • anne-france.riviere@ratpdev.com

www.em-services.fr